



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

H. Baptiste, T. Boulay, A. Bousquet, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, R. Essi, M. de Ferrière, Ph. Foucher, E. Fouquereau, F. Gagnaire, A. Guihur, F. Lecaille, D. Maurel, H. Maurel-Indart, J.-P. Monge, J. Montharu, V. Puard, Ph. Roingear, L. Seabra, S. Servais, P. Soullié, Ph. Vendrix, H. Watier, J.-L. Yengue

Invités : J.-C. Billaut, F. Gauthier, M. Ruilier,

Excusés : D. Alquier, G. Barles, C. Belzung, C. Beaumont, P. Boissé, L. Cailly, A. Clément, S. Crogiez-Petrequin, M. Desmedt, B. Foucher, D. Georgeault, S. Mougins, F. Toupin, S. Trapp,

La séance débute à 14 h 10

1. Informations générales

Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région

Emmanuel Lesigne indique aux membres du conseil que le CORIT chargé d'examiner les expertises des projets déposés s'est réuni le 18 janvier, mais qu'à ce jour aucune information n'a été transmise aux établissements.

Appel à Projets Initiative Académique

Emmanuel Lesigne fait un point d'avancement sur l'appel à projets d'initiative académique lancé par la Région. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 28 janvier. La Région a confié au PRES la gestion de cet appel dont le budget s'élève à 4,8 millions d'euros.

C'est la commission recherche du PRES (élargie aux organismes de recherche) qui est chargée de procéder à la sélection des projets. Une réunion s'est tenue le 17 janvier pour travailler sur les modalités de sélection des projets.

Deux positions ont été exprimées :

- Celle de l'université d'Orléans qui souhaite que les projets d'Orléans soient présélectionnés au niveau de l'université d'Orléans par les Instituts Thématiques Pluridisciplinaires (ITP).
- Celle de l'université de Tours qui souhaite que l'ensemble des projets soient expertisés

Cette deuxième position est apparue comme majoritaire au sein de la commission. Elle est soutenue par les organismes de recherche.

Il reste toutefois une possibilité pour que les établissements effectuent un filtre dans la remontée des projets présentés.

Les différents projets sont regroupés en thématiques scientifiques conformément à l'appel à projet. Pour chaque thématique, un comité de pilotes est chargé de la mise en œuvre des expertises. Celles-ci seront réalisées en



interne en faisant appel essentiellement aux membres des conseils scientifiques. Selon les domaines, il est également possible de faire appel à des experts des établissements non membres des conseils scientifiques. Des grilles d'évaluation seront communiquées aux experts.

Les comités de pilotes sont organisés de la façon suivante :

- Energie - Matériaux : Sylvie Bonnamy (université d'Orléans), Daniel Alquier (université de Tours), Philippe Foucher (CEA)
- Géosciences – Environnement – Espace : Valérie Catoire (université d'Orléans), Jean-Paul Monge (université de Tours), Pol Guennoc (BRGM)
- Santé - Biologie – Chimie du vivant : Catherine Belzung (université de Tours), Valérie Quesniaux (université d'Orléans), Catherine Beaumont (INRA), Francis Gauthier (INSERM)
- Mathématique – physique - informatique - économie / modélisation – systèmes –langages : Guy Barles (université de Tours), Romain Abraham (université d'Orléans)
- Renaissance - Moyen-âge / littérature et humanités / sciences humaines et sociales : Philippe Vendrix (université de Tours), Bernard Ribémont (université d'Orléans)
- Thématiques et actions transversales : Emmanuel Lesigne (université de Tours), Bernard Ribémont (université d'Orléans)

Délégués CNRS

La campagne de délégation CNRS est actuellement en cours. Le CNRS a fait savoir qu'il souhaite modifier les modalités d'attribution de ces délégations en mettant en œuvre un échange avec les établissements, pour une véritable politique concertée.

Le conseil scientifique continue d'émettre un avis sur les demandes, mais jusqu'à présent le classement des établissements n'était pas vraiment pris en compte par les instituts du CNRS chargés d'attribuer les délégations. Dans le cadre d'une politique de partenariat de site, l'université va négocier avec son référent, Régis Réau, pour identifier les dossiers prioritaires.

Attribution des Primes d'Excellence Scientifique (PES)

Le Conseil Scientifique restreint a examiné les demandes d'attribution de la PES et a fait des propositions au Président de l'université qui décide en dernier ressort de cette attribution. Le règlement prévoit qu'un agent qui ne se voit pas octroyé la PES peut déposer un recours auprès du Président qui peut faire appel à une commission pour éclairer sa décision.

Emmanuel Lesigne a proposé que ce soit la commission permanente en formation restreinte aux enseignants chercheurs qui joue le rôle de commission de recours. Les demandes de recours ont, par conséquent, été examinées lors de la réunion de la commission permanente du 15 janvier dernier.

- Par ailleurs, le Conseil Scientifique est informé des propositions retenues par le Comité de Pilotage Politique (réunissant l'équipe présidentielle et les directeurs de composantes) sur l'utilisation des « 35 emplois » accordés récemment par le gouvernement. Enfin un point d'information très partiel sur la réforme de l'ESR en préparation est effectué : il est basé sur les rapports parlementaires et les pré-projets qui circulent de façon non officielle.

2. Examen des demandes de financement de colloques – annexe 1

Le Conseil Scientifique est chargé d'examiner les demandes de financement de colloques pour le 2ème semestre 2013. Une enveloppe de 17 000 € est disponible.

Le conseil scientifique décide à l'unanimité de distribuer 12 000 € conformément à ce qui est mentionné dans le tableau joint. Le montant restant pourra être reporté sur le budget 2014.

Philippe Foucher demande s'il serait possible de disposer d'un rapport sur les colloques subventionnés par le CS lors de l'examen des nouvelles demandes.




Philippe Vendrix propose lui aussi que la demande de financement soit accompagnée d'un rapport d'une page sur ce qui a été fait l'année précédente.

Cette demande sera intégrée dans la procédure pour la campagne 2014.



3. Examen des réponses à l'appel d'offre Studium

Emmanuel Lesigne indique aux membres du conseil que peu de demandes ont été remontées par les unités pour répondre à l'appel d'offre Studium :

-  Un dossier de Research Fellowship porté par Karl Wantzen (CITERES) sur l'éco hydraulique
-  Un dossier de Research Fellowship porté par Sophie Caratini (CITERES) sur un projet de création de bibliothèque numérique en partenariat avec l'université de Nouakchott en Mauritanie
-  Un dossier de Consortium porté par Karl Wantzen et déjà proposé l'an dernier sur la biodiversité et le management des ressources naturelles

Par ailleurs, la fédération Denis Poisson propose un projet qui est remonté par l'université d'Orléans qui porte actuellement la fédération.

Il est proposé aux membres du conseil de faire remonter les trois dossiers déposés.



Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 7 abstentions.

Francis Gauthier fait remarquer que l'université de Tours, contrairement à l'université d'Orléans, a des difficultés à faire remonter des dossiers en nombre.

Philippe Vendrix indique également que l'appel est tombé en même temps que plusieurs autres appels à projet et qu'il serait souhaitable de solliciter un délai supplémentaire auprès du Studium. Le message sera porté auprès de Paul Vigny.

4. Evolution du statut de professeur invité sur contingent national – annexe 2

Emmanuel Lesigne propose de faire évoluer le statut de professeur invité sur contingent en remplaçant le versement d'un salaire par l'octroi d'une indemnité journalière qui pourrait s'élever à 130 € par jour.

L'enveloppe actuellement consacrée au recrutement des professeurs invités est d'environ 154 000 € pour 24 mois d'accueil. Le changement de statut, qui a par ailleurs été mis en place dans d'autres universités, permettrait de dégager une économie de 60 000 € qui pourrait être réaffectée sur une autre action. Emmanuel Lesigne propose de conserver l'appel d'offre du CS et de maintenir une durée minimale d'accueil d'un mois qui pourrait être fractionnée. Il est proposé que l'enveloppe de 60 000 € soit utilisée pour la politique internationale en finançant un post-doc et un soutien pour l'accueil des doctorants en co-tutelle à l'université.

La commission permanente a également proposé que soient pris en charge les frais de transport. La discussion permet de s'accorder sur la possibilité d'une avance prise sur l'indemnité journalière pour payer les frais liés au voyage. Par ailleurs, la prise en charge des frais de transport peut relever de la politique des unités de recherche.

Hervé Watier demande à ce que le document présentant le statut de professeur invité à l'université puisse faire l'objet d'une rédaction en anglais.



Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur le changement de statut

5. Accès des chercheurs invités dans les laboratoires





Guy Barles a fait part des difficultés rencontrées par les chercheurs invités pour accéder aux ressources informatiques.

Il est proposé de solliciter Franck Estay pour un échange sur ce point.

6. **Droit d'inscription à l'université pour les membres du personnel**

Lors d'un précédent conseil, Nicolas Cayrol avait interrogé Emmanuel Lesigne sur la possibilité de dispenser les MCF passant leur HDR du paiement de leur droit d'inscription.

Emmanuel Lesigne indique que le conseil d'administration, par délibération du 13 juin 2005, a décidé de ne plus dispenser les personnels et leurs ayants-droit des frais d'inscription. Une enveloppe a été attribuée pour l'aide sociale aux personnels pour faire face aux difficultés éventuelles de paiement de cette somme. Il rappelle également que :

-  l'acquittement des droits d'inscription est la règle pour l'obtention de tout diplôme.
-  La présentation de l'HDR est avant tout une démarche individuelle
-  La gestion de ces diplômes a un coût pour l'établissement qui dédie un demi-poste de BIATSS pour le traitement des dossiers
-  Le nouveau règlement intérieur de l'HDR prévoit que le candidat à l'HDR n'a obligation de prendre son inscription administrative qu'au moment de la soutenance de son diplôme

Stéphane Chevalier indique que le plus gros bénéficiaire de cette obtention d'HDR est le laboratoire et non l'agent et qu'à ce titre son unité de recherche prend en charge les frais d'inscription des candidats à l'HDR.

Franck Gagnaire demande à ce que le parallèle puisse être fait avec la situation des doctorants qui devraient également être dispensés de droits d'inscription dès lors qu'ils sont employés par l'université.

Emmanuel Lesigne propose de faire voter une motion selon les termes suivants : « Le Conseil Scientifique souhaite que les Maîtres de Conférence en poste à l'université de Tours soient dispensés de frais d'inscription au moment de soutenir leur HDR. »

Certains membres indiquent qu'ils ne souhaitent pas prendre part au vote.



Cette motion n'est pas adoptée : 11 voix contre, 7 voix pour et 9 abstentions.

7. **Groupe de travail sur les coefficients**

Le conseil scientifique a souhaité engager une réflexion sur la juste valeur du quotient entre les coefficients servant au calcul de la dotation de base des unités de recherche des domaines sciences expérimentales et sciences du vivant.

Un groupe de travail est constitué de la façon suivante : Magaly Caravanier, Daniel Alquier, Alain Clément, Fabien Lecaille, P. Roingard.

8. **Chaire mixte université-CNRS**

Le Laboratoire d'Informatique sollicite, dans le cadre de son ERL (Equipe de Recherche Labellisée), l'attribution d'une chaire mixte CNRS en 27^{ème} section. Elle permet au chercheur recruté de bénéficier d'un service d'enseignement réduit pendant 5 ans et de bénéficier, de manière automatique, de la Prime d'Excellence Scientifique.




Le conseil scientifique émet un avis favorable (4 votes contre).

9. Redéploiement de l'emploi 61MCF0200

Etant donné que le conseil d'UFR ne s'est pas réuni pour se prononcer sur ce point, il est proposé de reporter l'examen de ce redéploiement à la prochaine réunion du conseil scientifique.


10. Direction de Vallorem

Le laboratoire Vallorem, lors de son assemblée générale du 13 décembre 2012, a voté pour le changement de directeur de l'unité. Franck Brillet a été désigné comme nouveau directeur en remplacement de Véronique Des Garets. La direction adjointe sera assurée par un enseignant chercheur de l'université d'Orléans. Il est demandé au conseil scientifique de valider la nomination de Franck Brillet à la direction de Vallorem.

 Vote favorable à l'unanimité moins une abstention.


11. Proposition de nomination du directeur du Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC)

Franck Teston, Vice-Président délégué aux partenariats et à la valorisation quittera l'université au 1^{er} mars 2013 pour rejoindre la SATT Ouest Valorisation. Il occupait également les fonctions de directeur du SAIC. Il convient donc de proposer au conseil d'administration la nomination d'un nouveau directeur. Il est demandé aux membres du conseil de donner un avis favorable à la nomination d'Emmanuel Lesigne à cette fonction.

 Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité (moins une abstention).

12. Demande d'aide à la publication des actes du colloque « handicap et insertion professionnelle »

La mission handicap a organisé une journée d'étude sur le handicap et l'insertion professionnelle. Plusieurs conférences de recherche ont porté sur cette thématique. Il est demandé au conseil d'octroyer une aide 1 500 € pour assurer l'édition des actes de cette journée.

 Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.